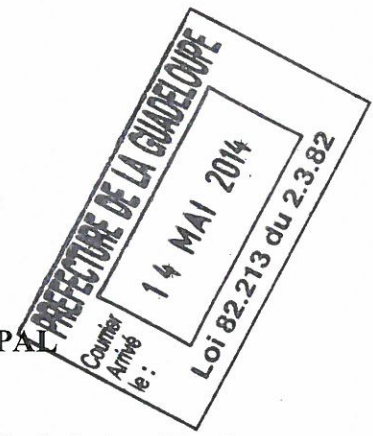




REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE GUADELOUPE
COMMUNE DE TROIS-RIVIERES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 AVRIL 2014

L'an Deux Mil quatorze, le mercredi 23 avril, le Conseil Municipal de la ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Député-Maire pour la tenue de sa 4^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 15 avril 2014.

Présents : VAINQUEUR-CHRISTOPHE Hélène – MAGLOIRE Claude – OTTO AZINCOURT Josette – RENIER Renaud – MARCIN Dany – RUPAIRE Justin – EUGENIE Gilberte – RENIER Philippe – HATILIP ROCH Achille – BARTHEL Léonard – JERSIER Claude – SAINTE-LUCE Ninette – LAROCHELLE Louis – CHAIBRIANT Michel – SACILE Serge – DEGLAS Louisiane – GILLES Christelle – LAROCHELLE Lucie – FAVORINUS Justina – NOEL Jean-Philippe – FRANCISQUE Jean-Louis – EDAU François – BARTHEL Annick – LAROCHELLE Laurence – MACHARES Chantal – LIBER Jean-Luc – FAUSTA Jimmy – CHRISTOPHE Laurence(28)

Représentés : SAINT-VAL Marie-Agnès (*Ayant donnée procuration à Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE*).....(1)

DELIBERATION N°38
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°15
SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT:
FIXATION D'UNE NOUVELLE TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT
POUR L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la Convention confiant la gestion du service public de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif à la Commune de Trois-Rivières par la Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre (CASBT);
- **Vu** la délibération n°2 du 20 février 2014 de la Commune de Trois-Rivières autorisant le Député Maire à signer la convention de gestion du service public de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement
- **Vu** la Convention de la CASBT confiant la gestion du service public de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif à la Commune de Trois-Rivières ;
- **Vu** le Projet de Budget Primitif pour 2014 du Service de l'Assainissement de la Régie des Eaux & de l'Assainissement présenté par Madame le Député Maire ;
- **Considérant** le montant de ressources nécessaires pour assurer l'équilibre de ce Budget ;

.../...

.../...

- **Considérant** que pour atteindre cet équilibre budgétaire, il convient d'appliquer aux tarifs 2013, une hausse de 22 centimes ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité moins 04 Abstentions (FAUSTA Jimmy - MACHARES Chantal – LIBER Jean-Luc - CHRISTOPHE Laurence)

DECIDE de l'instauration de la grille tarifaire suivante :

	<i>Tarifs 2013</i>	<i>Tarifs 2014</i>
<i>abonnement</i>	7.43 €	7.65 €
<i>1 à 500m³</i>	0.85 €	1.07 €
<i>> à 500m³</i>	0.93 €	1.15€

DIT que cette réforme entrera en vigueur dès le 1^{er} Trimestre de 2014 ;

PRECISE que la présente délibération sera transmise à la Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre (CASBT);

Fait et délibéré à Trois-Rivières, les jours, mois et an susdits .../...

